



## CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 19 mars 2021

Le 19 mars deux mil vingt et un à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2021, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Claude ROYOUX, Maire.

### **Présents :**

M. ROYOUX Claude, Maire.

Mmes : DESPLAT Julie, LESOURD Marie-Pierre, BLANDEAU Karine, BULOT Jennifer, BONNET-NJAMKEPO Laurence, ORTEGA Laëtitia.

MM. : TERRIET Bernard, DUTAILLY Martial, VERDIER Jean-François, ROUXEL François, LE RAY Dominique, DESITTER Hervé, BAISIER Claude, NICOLAS Guy.

### **Absents :**

M. HARENGER Sébastien.

Mmes MECHIN Corine, STEPHAN Caroline, FLORIT Karine.

Mr DUTAILLY est élu secrétaire de séance. La séance est ouverte à 19h00.

### **2021 / 07 – DELIBERATION AUTORISANT MR LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRECEDENT**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37 (VD)*

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 (chapitres 21 et 23) :

103 000 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 25 750 €, soit 25 % de 103 000 € répartis comme suit :

- S.C.S. – 11 Rue Castel Féo - 28260 SOREL-MOUSSEL – 10 548 € TTC

Voté à l'unanimité.

## 2021 / 08 – CONVENTION BIPARTITE N°5 PISCINE DE VERNOUILLET

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer la convention bipartite n°5 présentée par la Commune de VERNOUILLET pour les séances de piscine pour le deuxième semestre 2020-2021. Le prix d'une séance passe 408.44 €.

Voté à l'unanimité.

## DIVERS

- 1) Schéma directeur assainissement collectif - Estimation  
*4 communes – Le L'Habit, Croth, Bois le Roi, Sorel Moussel – 10 000 000 € d'investissements  
Coût pour la commune 2 800 000 € sans station d'épuration – peu de subvention  
Se pose la question si nous devons rester dans ce système.*
- 2) Réfection de la route de St André et la route de Louye (en mai 2021)
- 3) Parc de Brazais route de St André – nouveau permis d'aménager  
*176 parcelles – accès à la propriété*
- 4) Enedis enfouissement lignes hautes tensions  
*Retard sur travaux ; reprise fin avril*
- 5) Panneaux céder le passage (carrefour de la boulangerie)
- 6) Aménagement sécurité carrefour du bar  
*Réflexion en parallèle avec le département*
- 7) Revêtement du château d'eau du Bois de la Touffe – à partir du 22 mars – risque de baisse de pression d'eau
- 8) Point radars pédagogiques  
*Sur 1000 personnes interrogées, 700 disent être sensibilisées et lèvent les pied*
- 9) Compteur Linky  
*A l'appréciation de chaque habitant*
- 10) Association Amicale du Boulingrin  
*Les bénévoles actuels ne souhaitent plus continuer.  
Dresser un bilan pour retrouver des volontaires à la poursuite de cette activité*
- 11) Logements + maison médicale – nouveaux plans  
*Permis accepté, une modification est en cours sur les façades*
- 12) Val Leger – Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques - nouvel éclairage - voirie (bordures de trottoirs) – VC31  
*Travaux sur 2 ans - 760 000 € d'investissement*

13) Benne encombrants – Déchèterie ambulante

*Sur place une semaine début mai et en octobre, terrain de l'ancienne usine  
Carte SPI obligatoire (la demander auprès de l'agglomération d'Evreux)  
Renseignements en mairie et sur le site internet*

14) Bulle à verres enterrée

*Future implantation au carrefour de la Boulangerie en remplacement de celle de l'Eglise*

15) Elections Départementales et Régionales

*Dimanche 13 et 20 juin  
2 bureaux obligatoires*

16) Medico bus vaccination COVID 19 – 19 avril (1<sup>ère</sup> dose) et 17 mai (2<sup>ème</sup> dose)

*Pour les habitants de Marcilly et communes limitrophes*

17) Ages et vie – maison séniors partagée

*Bailleur privé  
Projet centre bourg*

*La séance est levée à 20h45.*